

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

ELECTION DU
VICE PRESIDENT DU CCAS
2023.50

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE SEIZE JUIN 2023

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de convocation du Conseil d'administration : 09 juin 2023

Etaient présents : Mme VINCENT
Mmes BASTIAN, KAMANDA, GALY, SIMULA
MM. COCHINAIRE, DEGUIN, FOURNIER

Etaient absents représentés : Procuration de M. CORNEC à M. FOURNIER

Etaient absents excusés : M. BLOUIN, Président
Mmes BOCCARD, KEFFIF
M. PERILLON

Secrétaire de séance : Mme SIMULA

Après en avoir délibéré par 9 voix pour (Mmes VINCENT –BASTIAN – KAMANDA – GALY – SIMULA et MM. COCHINAIRE – DEGUIN– FOURNIER – CORNEC), le Conseil d'administration,

Mme VINCENT informe l'assemblée que conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient d'élire un Vice-Président.

Mme VINCENT propose sa candidature.

L'assemblée, où l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré procède au vote à main levée

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE

Article 1 : Elit Mme VINCENT comme Vice-Présidente.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Accusé de réception en préfecture
074-267400448-20230616-2023_50-DE
Date de télétransmission : 19/07/2023
Date de réception préfecture : 19/07/2023

Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le: 19/07/23

de sa mise en ligne le : 21/07/2023

Le Président,
Antoine BLOUIN



La Secrétaire de Séance,
Catherine SIMULA

A blue ink signature of Catherine Simula, written in a cursive style.